



Délibérations du Conseil Municipal du mercredi 3 juillet 2020

1. Appel nominal et rappel des résultats des élections municipales et des conseillers communautaires,
2. Élection du maire,
3. Détermination du nombre d'adjoints,
4. Élection des adjoints,

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du vendredi 3 juillet 2020

DEL_20200703_01

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

29

29

29

L'an deux mille vingt, le trois juillet

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réunion au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT, Dominique MAHE-VINCE, Jean-Louis LELIEVRE, Véronique JULIOT, Gilles BRIAND, Laurence FREMINET, Hervé MORICE, Emilie CORDIER, Denis ROULAND, Myriam LEROUX, Sébastien WAIRY, Patricia L'ECORSIER, Stanislas FONLUP, Stéphanie BURNEL, Eric MEIGNEN, Cécile OLIVIER, Benoît PICHARD, Laurence DUPONT-KERYHUEL, Yannick BEAUVAIS, Jessica NICOLAS, Jean-Pierre LE CROM, Christelle POHON, David PELON, Françoise HAFFRAY, Didier NOUZILLEAU, Isabelle GUENEGO, Michel CONANEC, Colette GARRIGUES, Alain DESMARS

Objet :

Installation du conseil municipal

Résultat des élections municipales et des conseillers communautaires

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

Et que la convocation avait été faite le

30 juin 2020

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

-

-

Absents :

Madame Emile CORDIER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé

Monsieur Claude AUFORT proclame les résultats.

Les scrutins des élections municipales (et des conseillers communautaires) à Trignac, des 15 mars et 28 juin 2020 ont emporté l'élection avec la majorité des voix, de la liste conduite par « Claude AUFORT, liste Ensemble, Agissons pour Trignac », et l'attribution de 22 sièges au conseil municipal, et dans le cadre de la proportionnelle, de 7 sièges aux autres listes.

Inscrits : 5 532	Votants : 2078	Exprimés : 2042
Liste menée par David Pelon	616 voix	30.17 %
Liste menée par Claude Aufort	959 voix	46.96 %
Liste menée par Alain Desmars	172 voix	8.42 %
Liste menée par Michel Conanec	295 voix	14.45 %

Nombre de sièges attribués (selon le mode d'élection avec prime majoritaire à la proportionnelle — au quotient électoral puis à la plus forte moyenne) :

Listes	Conseillers municipaux	Conseillers communautaires
Liste menée par David Pelon	4	1
Liste menée par Claude Aufort	22	4
Liste menée par Alain Desmars	1	0
Liste menée par Michel Conanec	2	0
Total des sièges	29	5

La liste nominative des candidats élus sur ces sièges a été proclamée et publiée à l'issue du scrutin — et annexée au procès-verbal comme suit :

N° d'ordre	Qualité (Mme, M)	Nom et Prénom	Date de naissance	Suffrages obtenus par la liste
1	M.	AUFORT Claude	09/01/1951	959
2	Mme	MAHE-VINCE Dominique	29/09/1955	959
3	M.	LELIEVRE Jean-Louis	23/04/1954	959
4	Mme	JULIOT Véronique	19/08/1964	959
5	M.	BRIAND Gilles	30/06/1967	959
6	Mme	FREMINET Laurence	30/06/1964	959
7	M.	MORICE Hervé	01/08/1972	959
8	Mme	CORDIER Emilie	30/12/1982	959
9	M.	ROULAND Denis	10/11/1962	959
10	Mme	LEROUX Myriam	08/08/1962	959
11	M.	WAIRY Sébastien	18/11/1978	959
12	Mme	L'ECORSIER Patricia	31/01/1975	959
13	M.	FONLUPT Stanislas	01/02/1972	959
14	Mme	BURNEL Stéphanie	19/06/1974	959
15	M.	MEIGNEN Eric	20/03/1962	959
16	Mme	OLIVIER Cécile	07/03/1981	959
17	M.	PICHARD Benoît	28/06/1982	959
18	Mme	DUPONT Laurence	24/04/1973	959
19	M.	BEAUVAIS Yannick	26/05/1969	959
20	Mme	NICOLAS Jessica	16/07/1977	959
21	M.	LE CROM Jean-Pierre	30/01/1951	959
22	Mme	POHON Christelle	05/03/1969	959
23	M.	PELON David	14/02/1969	616
24	Mme	HAFFRAY Françoise	12/11/1946	616
25	M.	NOUZILLEAU Didier	01/06/1968	616
26	Mme	GUENEGO Isabelle	30/03/1970	616
27	M.	CONANEC Michel	01/04/1961	295
28	Mme	GARRIGUES Colette	09/08/1954	295
29	M.	DESMARS Alain	10/08/1960	172

Résultat des élections des conseillers communautaires

Ont été élus conseillers communautaires :

- 1 – AUFORT Claude
- 2 – MAHE-VINCE Dominique
- 3 – LELIEVRE Jean-Louis
- 4 – JULIOT Véronique
- 5 – PELON David

Le Conseil Municipal

Prend Acte



*★ Pour extrait conforme
★ Le Maire
★ Claude AUFORT*

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Claude AUFORT', is written over the official seal and the printed text.

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

du vendredi 6 juillet 2020

DEL_20200703_02

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

29

29

29

L'an deux mille vingt, le trois juillet

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réunion au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Françoise HAFFRAY, doyenne d'âge

Etaient présents :

Claude AUFORT, Dominique MAHE-VINCE, Jean-Louis LELIEVRE, Véronique JULIOT, Gilles BRIAND, Laurence FREMINET, Hervé MORICE, Emilie CORDIER, Denis ROULAND, Myriam LEROUX, Sébastien WAIRY, Patricia L'ECORSIER, Stanislas FONLUP, Stéphanie BURNEL, Eric MEIGNEN, Cécile OLIVIER, Benoît PICHARD, Laurence DUPONT-KERYHUEL, Yannick BEAUVAIS, Jessica NICOLAS, Jean-Pierre LE CROM, Christelle POHON, David PELON, Françoise HAFFRAY, Didier NOUZILLEAU, Isabelle GUENEGO, Michel CONANEC, Colette GARRIGUES, Alain DESMARS

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

-

-

Absents :

Madame Emile CORDIER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet :

**Election du Maire
sous la présidence
de la doyenne d'âge**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

Et que la convocation avait été faite le

30 juin 2020

Exposé

Madame Françoise HAFFRAY la plus âgé(e) des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré X conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Madame Emilie CORDIER.

Election du Maire - 1er tour de scrutin

La Présidente, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du Code.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs au moins :

- M. Benoît PICHARD
- Mme Cécile OLIVIER

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Tous les conseillers ont pris part au vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral : 3

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

- M. Claude AUFORT : 22
- M. David PELON : 4

M. Claude AUFORT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.


Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

du Jeudi 3 juillet 2020

DEL_20200703_03

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **29**
De votants **29**

L'an deux mille vingt, le trois juillet
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réunion au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Détermination du
nombre d'adjoints**

Etaient présents :

Claude AUFORT, Dominique MAHE-VINCE, Jean-Louis LELIEVRE, Véronique JULIOT, Gilles BRIAND, Laurence FREMINET, Hervé MORICE, Emille CORDIER, Denis ROULAND, Myriam LEROUX, Sébastien WAIRY, Patricia L'ECORSIER, Stanislas FONLUP, Stéphanie BURNEL, Eric MEIGNEN, Cécile OLIVIER, Benoît PICHARD, Laurence DUPONT-KERYHUEL, Yannick BEAUVAIS, Jessica NICOLAS, Jean-Pierre LE CROM, Christelle POHON, David PELON, Françoise HAFFRAY, Didier NOUZILLEAU, Isabelle GUENEGO, Michel CONANEC, Colette GARRIGUES, Alain DESMARS

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

-
-

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

Et que la convocation avait été faite le

Absents :

Madame Emile CORDIER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

30 juin 2020

Exposé

Ce nombre représente au maximum 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (art. L 2122-2 du CGCT), soit pour Trignac, **8 adjoints** (le maire comptant en plus).

Ce nombre d'adjoints qui est un maximum, est soumis à délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-1 et L 2122-2,

Considérant les résultats des élections municipales en date du 28 juin 2020,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Décide

par 29 voix la création de 8 postes d'adjoints et précise que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection.

Pour	29
Contre	0
Absentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude Aufort

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 3 juillet 2020

DEL_20200703_04

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

29

29

L'an deux mille vingt, le trois juillet

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réunion au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT, Dominique MAHE-VINCE, Jean-Louis LELIEVRE, Véronique JULIOT, Gilles BRIAND, Laurence FREMINET, Hervé MORICE, Emilie CORDIER, Denis ROULAND, Myriam LEROUX, Sébastien WAIRY, Patricia L'ECORSIER, Stanislas FONLUP, Stéphanie BURNEL, Eric MEIGNEN, Cécile OLIVIER, Benoît PICHARD, Laurence DUPONT-KERYHUEL, Yannick BEAUVAIS, Jessica NICOLAS, Jean-Pierre LE CROM, Christelle POHON, David PELON, Françoise HAFFRAY, Didier NOUZILLEAU, Isabelle GUENEGO, Michel CONANEC, Colette GARRIGUES, Alain DESMARS

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

-
-

Objet :

Election des adjoints

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

Et que la convocation avait été faite le

30 juin 2020

Absents :

Madame Emile CORDIER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé

Après l'élection du Maire, il a été procédé ensuite sous la présidence de Monsieur Claude AUFORT, élu maire, à l'élection de 8 adjoints.

Premier tour de scrutin :

Le Maire, après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L 2122-7-2 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des adjoints au Maire.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire (ou son remplaçant) a constaté que 1 liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée :

Liste de Monsieur Claude AUFORT :

- Dominique MAHE-VINCE
- Jean-Louis LELIEVRE
- Laurence FREMINET
- Gilles BRIAND
- Emilie CORDIER
- Hervé MORICE
- Véronique JULIOT
- Sébastien WAIRY

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	4
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13

La liste présentée par M. Claude AUFORT a obtenu 25 voix.

La liste présentée par Monsieur Claude AUFORT ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire :

1. Madame Dominique MAHE-VINCE
2. Monsieur Jean-Louis LELIEVRE
3. Madame Laurence FREMINET
4. Monsieur Gilles BRIAND
5. Madame Emilie CORDIER
6. Monsieur Hervé MORICE
7. Madame Véronique JULIOT
8. Monsieur Sébastien WAIRY



Pour extrait conforme
Maire
Claude AUFORT